

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 737

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

RETRAITE

Nom & Prénom : Mme NAJI SAADIA

Date de naissance : 7-02-1949

Adresse : 41. LOTISSEMENT HABIBA - BOULEVARD

HAJ FATEH - BULLEFA

Tél. : 06.69.12.13.79 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahidia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél. 05.22.91.42.65

Date de consultation : 09/01/2023

Nom et prénom du malade : NAJI SAADIA Age : 74

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ETAT post opératoire d'une cataracte

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 19/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
02/01/93	Etat pathologique de la cornée	Gratuit	Dr. BAKRIM Mohamed OPHTALMOLOGUE Praticien et signature du Médecin attestant la nature des Actes Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA Tel: 05.22.91.42.65
20/01/93	control	Gratuit	Dr. BAKRIM Mohamed OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA Tel: 05.22.91.42.65

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ABIDJAN	08/05/93	143,80
	20/05/93	152,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

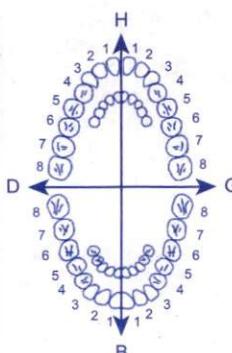
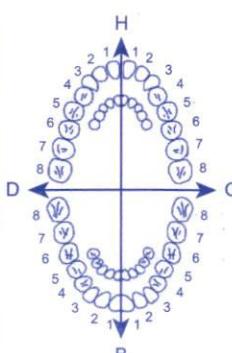
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
	G	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

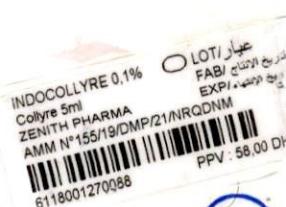
ORDONNANCE

Casablanca le : 09/05/2023

NAJI SAADIA

58,00

INDOCOLLYRE x 36 fl)



28,60

CHIBRO-CADRON col. 36 fl)

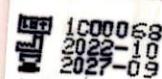


28,40 STE R-DEX x 1app/1mit



RONDELLLES OCULAIRES "STERIPOINT; BILU x 10

9,00



143,90



Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Dauura
Oulata - CASABLANCA

Lotissement hamza lot 21 boulevard Mohamed VI Ath chock Casablanca
clinique.bismillah@gmail.com 05 22 21 52 21 - 05 22 21 52 22

URGENCES 24H / 24H

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



الدكتور محمد باكريمة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تدخين - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

20/08/2027

الدار البيضاء، في

NADI SAADIA

117,00

ZYLET coll x 36/1

TOBRADEX coll x 28/1

35,70

152,70

Distribué au Maroc par Zenith Pharma
PPV = 117,00 DHS

6 118001 070596

Laboratoires Sotema Bouskoura
Tobradex® 0,30/1% collyre en suspension, 5 ml
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21 NTO
Boîte de 1 flacon.
PPV : 35,70 DH

406836 MA

AS

PHARMACIE
DATTIER
Boulevard Hassan II
N° 14981 Casablanca
Téléphone : 06 31 11 00
Fax : 06 31 11 00
E-mail : dattier@casablanca.ma

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tel: 05.22.91.42.65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65